



**Ambassade de France au Cameroun**  
**Service économique régional de Yaoundé**

Yaoundé, le novembre 2019

## Les déboires de la SONARA font peser un risque supplémentaire sur un système bancaire déjà fragile

La Société Nationale de Raffinage (SONARA) a connu dans la nuit du 31 mai au 1er juin 2019 un incendie qui a ravagé quatre de ses treize unités de production, entraînant ainsi un arrêt de sa principale activité, le raffinage, pour au moins deux ans. L'entreprise sera cantonnée à l'importation de 80 % des carburants pour l'approvisionnement du marché local. Dans un communiqué publié à la suite de cet événement, la direction de la société a déclaré un cas de force majeure et annoncé la suspension provisoire des engagements contractuels de la société, en attendant l'évaluation définitive des dégâts. Cette décision fait peser un risque sur l'équilibre du secteur bancaire camerounais, déjà fragilisé par les effets de la crise des matières premières et fortement exposé à la dette de la SONARA.

L'entreprise nationale de raffinage avait entamé en 2010 un vaste programme de modernisation de ses installations, pour faire passer sa production de 2,1 à 3,5 millions de tonnes. Le terme de la première phase du programme, initialement prévu en 2015 puis 2017, est finalement intervenu courant 2018. Cette phase avait été financée par des syndicats bancaires pour un montant de 270 Mds FCFA (contre un niveau initialement prévu à 140 Mds). En y ajoutant la dette à court terme, contractée pour régler ses fournisseurs, les engagements de la SONARA représenteraient au total un encours de 310 Mds FCFA à fin juin 2019. La BEAC estimait dans son dernier rapport de politique monétaire qu'un défaut de paiement sur cette dette ferait augmenter le taux de créances en souffrance de l'ensemble du secteur de près de trois points pour le porter à près de 20 %.

La forte exposition du système bancaire camerounais sur la SONARA a été rendue possible grâce à des dispositions de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) qui établit chaque année la liste des « entreprises de grand standing ou d'importance nationale ». Pour celles-ci, les quotités applicables sur leurs engagements sont réduites de moitié, portant ainsi la limite individuelle de division des risques à 90 % des fonds propres des banques prêteuses. La SONARA a figuré sur cette liste entre 2011 et 2017. Neuf banques seraient concernées par la dette de l'entreprise mais trois d'entre elles seraient plus particulièrement exposées (exposition supérieure à 40 Mds FCFA).

Le ministère des Finances a saisi la COBAC pour tenter d'obtenir un traitement différencié des créances dues par la SONARA. Les banques exigeraient une garantie de l'État qui les autoriserait selon la réglementation à ne pas provisionner ces créances en souffrance. Des discussions sont menées par ailleurs pour la restructuration de la dette à court terme de la SONARA. Une des pistes évoquées serait le rachat de ces créances par Afreximbank, qui créerait

par ailleurs des lignes de crédit logées dans les banques locales pour continuer de financer l'entreprise.

Pour mémoire, la situation financière de la SONARA est mauvaise depuis quelques années. Au vue de ses états financiers, plusieurs banques de la place avaient progressivement réduit leur exposition sur celle-ci. L'entreprise avait accumulé des impayés chiffrés à 500 Mds FCFA en 2014 auprès de ses fournisseurs. L'accumulation de ces impayés découlait d'arriérés dus par l'État au titre de la subvention aux produits pétroliers. Fin 2013, la SONARA accusait 380 Mds d'arriérés de l'État dont 180 Mds de dettes titrisées. Pour résorber cette situation, des compensations portant sur des dettes fiscales de la société avaient été obtenues pour 165 Mds en 2013. L'État camerounais avait par ailleurs signé courant février 2015 avec un consortium de quatre banques, une convention de crédit-relais d'un montant de 143,5 Mds FCFA, pour apurer une partie de ses arriérés. En novembre 2015, il levait un Eurobond d'un montant de 750 M USD (environ 450 Mds FCFA) sur le marché international, dont une partie avait servi au remboursement de ce crédit-relais.